

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 06/02/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier
CS 81114

80011 Amiens Cedex
Téléphone : 03.22.33.61.70
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16H30

E19000014 / 80

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS
DE LA SERRE
1 rue des Telliers
BP 31
02270 CRECY-SUR-SERRE

Dossier n° : E19000014 / 80

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : - la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Crécy-sur-Serre

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur André-Noël STERN, assistant technique à la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne (ER), demeurant 12 rue de Dunkerque à SAINT QUENTIN (02100) (tel : 03-23-64-30-57 ; portable : 07,68,42,30,69) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

05/02/2019

N° E19000014 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 5 février 2019, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes du Pays de la Serre (Aisne) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Crécy-sur-Serre ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur André-Noël STERN, assistant technique à la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes du Pays de la Serre, et à Monsieur André-Noël STERN. Copie en sera adressée pour information au maire de Crécy-sur-Serre.

Fait à Amiens, le 05/02/2019

La présidente,



Catherine FISCHER HIRTZ